

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Grève des magistrats : le gouvernement appelle à la responsabilité des uns et des autres

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

Le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Rodrigue Mboumba Bissawou, a donné hier à Libreville un point de presse. Lors de cette rencontre avec les médias, plusieurs points ont été abordés : entre autres la grève des magistrats.

"(...) Le projet de loi qui a été transmis pour le cas des magistrats est celui du gouvernement et le gouvernement s'y reconnaît pleinement", a-t-il souligné. Concernant le statut particulier des magistrats qui semble constituer le point de blocage

principal, il faut indiquer que les incidences de ce point sont énormes sur les finances de l'État. Vu la santé financière de notre pays, ce sont des engagements que nous ne pouvons pas prendre. "Pour faire un schéma, a dit le membre du gouvernement, aujourd'hui la masse salariale des magistrats représente à peu près 14 milliards de francs par an et l'augmentation qui viendrait serait de 24 milliards. Donc un total de 38 milliards par an. En l'état actuel le gouvernement ne peut pas s'engager sur ces pistes. Nous appelons à la responsabilité des uns et des autres."

S'agissant de l'aide du chef de l'État aux activités génératrices de revenus (AGR), destinée à

soutenir et à aider les familles, le ministre a précisé qu'"il y aura 400 millions de francs pour la province de l'Estuaire et 200 millions pour chacune des autres".

Mboumba Bissawou a également abordé la question du fonds de garantie de 7 milliards de francs que l'État a mis en place pour soutenir les entrepreneurs. "Six établissements de microfinance ont été choisis pour loger les fonds ; et les entrepreneurs qui souhaitent être accompagnés présenteront leurs dossiers qui seront étudiés".

Le Porte-parole du gouvernement est en outre revenu sur le Conseil provincial qui a pour mission de mettre



Photo: AEE

Le Porte-parole du gouvernement, Rodrigue Mboumba Bissawou.

en œuvre des projets qui seront discutés et validés par les autorités locales autour des gouverneurs de chaque province. La province de l'Estuaire sera dotée de

4 milliards ; et 2 milliards pour chacune des autres.

La philosophie de ce fonds est que les responsables locaux décident de ce qui est prioritaire pour la province.

## RPM : Barro Chambrier décidé à "tourner la page du système"

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

APRÈS une petite pause, le président du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), Alexandre Barro Chambrier, a repris, le week-end dernier, sa série de causeries qu'il avait interrompue le mois passé. Pour cette reprise, le choix du "patriote en chef" s'est porté sur la province de l'Estuaire.

Des différents quartiers de la commune d'Owendo à Kango en passant par Ekouk-Chantier, Woubele ou Kafélé, le discours de ce leader politique de l'opposition a été le même. Ce dernier, qui ne cache pas son intention d'en découdre avec le régime en place, n'a pas manqué de tirer à boulets rouges sur le pouvoir.

Comme lors des précédentes étapes, il s'est insurgé contre le chômage de plus en plus grandissant, la cherté du coût de la vie, les problèmes d'adduction en eau potable, les difficultés des retraités à percevoir leurs pensions et la déliquescence du système sanitaire, pour ne citer que ces maux. Des difficultés



Photo: DR

Barro Chambrier prônant l'alternance politique.

quotidiennes vécues par les populations dont, selon lui, la faute incombe aux gouvernants. Fort de ce qui précède, l'ancien député (PDG) du 4<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Libreville soutient qu'il "faut mettre un terme auxdits écueils" via une alternance politique. À l'en croire, les élections générales à venir, dont la présidentielle est le point d'orgue, constituent une excellente occasion pour sonner le "glas du système".

Et de soutenir : "(...) Aujourd'hui, le Gabon n'a plus une minute, ni une seconde à perdre dans ces histoires. Je suis venu vous dire de continuer à garder espoir. (...) Nous sommes déterminés à tourner la page et redonner l'espoir au peuple".

## Après la révision de la liste électorale : beaucoup reste encore à faire

J.K.M  
Libreville/Gabon

QUELLES étapes restait-il à parcourir avant que "la liste électorale définitive" ne soit disponible ? À en croire les experts du ministère de l'Intérieur, au terme de l'opération de révision qui s'est achevée dimanche 11 juin dernier sur toute l'étendue du territoire national sur fond d'engouement populaire, le plus gros du travail reste à faire. D'autant qu'il faudra "toiletter" la liste électorale en tenant compte des inscriptions des primo électeurs, des changements de centres de vote formulés par certains électeurs et radier, le cas échéant, les personnes décédées aussitôt que l'acte de décès a été dressé par l'autorité compétente. Entendu que tout électeur peut exiger cette radiation.

Une étape qui requiert selon eux, minutie, efficacité et rapidité. Et au terme de laquelle, la liste électorale provisoire devrait être affichée. De manière à permettre aux uns et aux autres de formuler d'éventuelles réclamations auprès



Photo: Wilfried MBINAH

Les électeurs doivent faire preuve de patience avant de voir «la liste électorale définitive».

de l'autorité administrative locale dans un délai de quatre (4) jours. Entendu qu'au regard de l'article 39 de loi 07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, "toutes les réclamations sont inscrites par ordre chronologique sur un registre après présentation du récépissé d'enrôlement. L'autorité administrative locale saisie, statue sur les réclamations qui lui sont présentées dans un délai de dix (10) jours à compter de sa saisine et transmet les corrections au ministre de l'Intérieur pour prise en compte". Ce n'est qu'à l'issue de cette phase que "la liste électorale définitive"

devrait être établie en plusieurs exemplaires. En sachant que selon l'article 42 du texte susmentionné, "un exemplaire est conservé au ministère de l'Intérieur. Un autre est remis au président du Centre gabonais des élections. Le troisième est transmis au président de la Cour constitutionnelle". Avec ceci qu'en cas d'élection présidentielle, le gouverneur de province, le chef de mission diplomatique sont également destinataires de la liste électorale de la circonscription dont ils ont la charge.

Comme quoi, il y a du travail en perspective.